

VINISTORIA / FLOW



VINISTORIA



21/05/2014

Vinistoria / FloW v8 – Norme SEPA
virements & prélèvements

Principes généraux

Norme SEPA (Single Euro Payment Area)

La norme SEPA a pour objectif d'harmoniser les opérations bancaires de paiement au niveau Européen et ne concerne que des opérations en **Euro**.

L'identification du compte de l'émetteur et du destinataire d'une opération de virement ou prélèvement est réalisée à l'aide de deux informations :

1) IBAN : Identifiant international de compte bancaire

Composé de 34 caractères maximum		
Code Pays	Clef de contrôle	BBAN : Basic Bank Account Number
2 lettres	2 chiffres	30 positions max (RIB actuel)
Exemple d'IBAN : FR7613870214211111111111111111		

2) BIC : Identifiant international de l'établissement bancaire

Composé de 8 ou 11 caractères			
Code Banque	Code Pays (code ISO 3166)	Code Emplacement	Code Branche
4 caractères	2 caractères	2 caractères	3 caractères optionnels, mettre XXX si inexistants
Exemple de BIC : BREFFRPPXXX			

Plusieurs sites bancaires permettent d'obtenir le numéro de BIC correspondant à un RIB. Exemple : <http://migrationsepa.bnpparibas.fr/webapp/calcullette.do>

Cette norme concerne essentiellement les virements ainsi que les prélèvements, les traites, LCR, BOR ne sont pas concernés.

Si vous voulez réaliser des prélèvements sur les comptes de vos clients, votre entreprise doit disposer d'un **Identifiant Créancier SEPA (ICS)** qui se substitue au Numéro National d'Emetteur (NNE) utilisé jusqu'au 31/01/2014.

Code ICS Composé de 13 caractères			
Code Pays (ISO 3166)	Clé contrôle de l'ICS	Code activité	Numéro National Emetteur (NNE actuel)
2 lettres	2 chiffres	3 caractères	6 chiffres
Exemple de ICS : FR11ZZZ123456			

Pour les prélèvements, l'ancienne « autorisation de prélèvement » est remplacée par un nouveau formulaire nommé « Mandat SEPA ».

Un mandat de prélèvement SEPA permet à un opérateur d'être autorisé à effectuer des prélèvements sur le compte d'un tiers (un client en général). Ce mandat est identifié à l'aide du code **RUM (Référence Unique de Mandat)** qui peut contenir jusqu'à 35 caractères.

Le créancier, votre entreprise, est libre de construire le code RUM selon ses propres règles. La seule contrainte est de s'assurer qu'il n'y ait pas deux fois le même code RUM attribué à deux clients pour un même créancier, et donc s'assurer de l'unicité du couple ICS-RUM.

Le code RUM peut être constitué d'un radical propre à votre entreprise (No identification TVA, Code interne choisi par exemples) suivi d'un numéro chronologique ou du numéro de client de votre logiciel. Un indice peut être apporté si plusieurs IBAN sont enregistrés sur un même client pour des utilisations différentes.

Exemples de constitution de code **RUM** :

LGI2014010000011111

Le CFONB (Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaire) préconise de distinguer les prélèvements nationaux migrés en prélèvement SEPA, ceux pour lesquels vous aviez déjà une autorisation de prélèvement avant la norme SEPA, en ajoutant « ++ » systématiquement devant chaque RUM de prélèvement SEPA issu de la migration.

Sur la base de notre exemple, le code RUM serait alors :

++LGI2014010000011111

ATTENTION :

La date butoir dernier délai de mise en place est le 1^{er} février 2014, à partir de cette date aucun prélèvement ou virement ne sera accepté s'il n'est pas au format SEPA. De même, si la date d'échéance de l'opération est au-delà du 31 janvier 2014, l'envoi doit être effectué au format SEPA.

Les premiers virements SEPA migrés doivent être remis au plus tard 6 jours ouvrés bancaires avant la date d'échéance.

Ainsi un prélèvement en date d'échéance au 1^{er} février 2014 devra être émis au plus tard le 24 janvier 2014.

Les suivants pourront être émis au plus tard 3 jours ouvrés bancaires avant la date d'échéance.

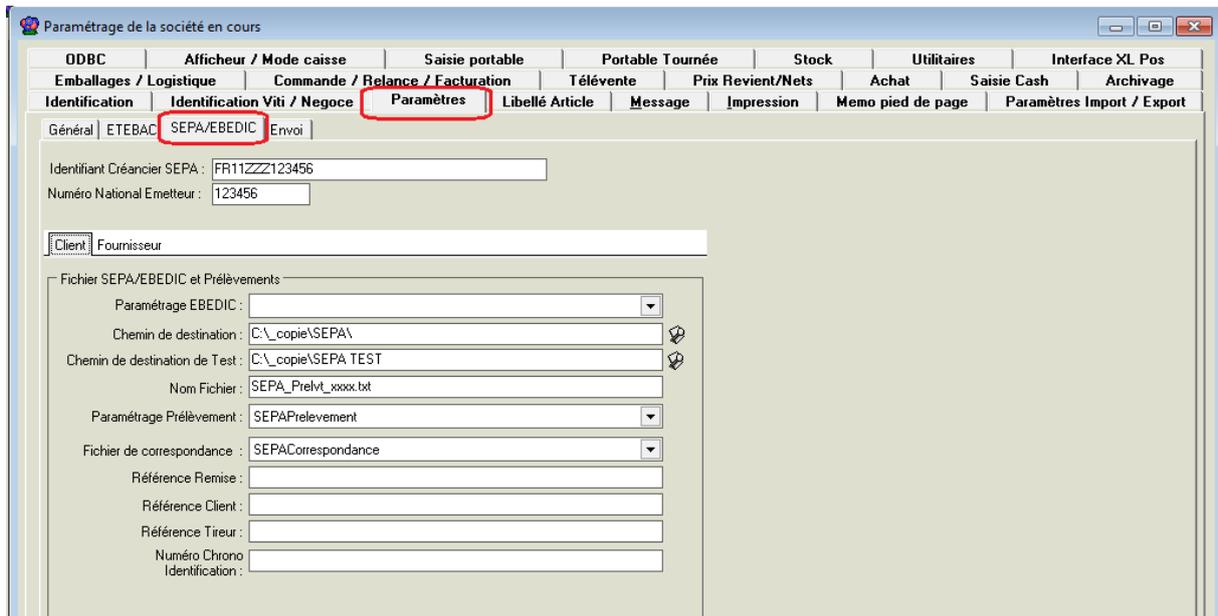
Afin de réaliser le paramétrage complet de Flow ou Vinistoria en vue de cette échéance, suivez de manière rigoureuse la documentation ci-après.

Paramétrages généraux

Paramétrage société

En fiche société, vous devez renseigner diverses informations selon votre cas de figure. Pour cela aller dans le menu « Dossier », « Administrateur » puis « Paramétrage de la société en cours » et cliquer sur l'onglet « Paramètres ».

Un sous-onglet « SEPA-EBEDIC » permet de réaliser les paramétrages nécessaires :



Renseigner tout d'abord votre ICS « Identifiant Créancier SEPA » **uniquement si vous émettez des prélèvements** auprès de vos clients.

Cet identifiant vous est attribué la banque de France. Pour l'obtenir, le créancier doit adresser une demande à l'une de ses banques. Si vous n'en avez pas encore, contactez rapidement votre banque afin d'obtenir les modalités d'attribution.

Le **Numéro National Emetteur** n'est à renseigner que si l'**Identifiant Créancier SEPA** ne contient pas le NNE aux 6 dernières positions. Dans le cas ci-dessous, le NNE et les 6 derniers caractères de l'ICS sont identiques, donc la saisie du NNE n'est pas obligatoire. **Dans le cas contraire elle serait obligatoire.**

Onglet « Client »

Ces informations seront à renseigner uniquement pour la mise en place des exportations de prélèvements clients.

Ne renseigner que les rubriques suivantes :

- **Chemin de destination** : nom du répertoire de génération des fichiers prélèvement SEPA
- **Chemin de destination de test** : nom du répertoire de génération des fichiers de test de prélèvement SEPA avant validation définitive avec votre banque.
- **Nom fichier** : nom du fichier généré par défaut
- **Paramétrage prélèvement** : sélectionner « SEPAPrèlevement »
- **Fichier de correspondance** : « SEPACorrespondance » valeur par défaut, ce fichier contient une table de transformation des caractères qui peuvent être trouvés dans les commentaires ou noms de clients afin de n'envoyer que des valeurs supportées par la norme SEPA.

Onglet « Fournisseur »

Ces informations seront à renseigner uniquement pour la mise en place des exportations de virements fournisseurs.

Ne renseigner que les rubriques suivantes :

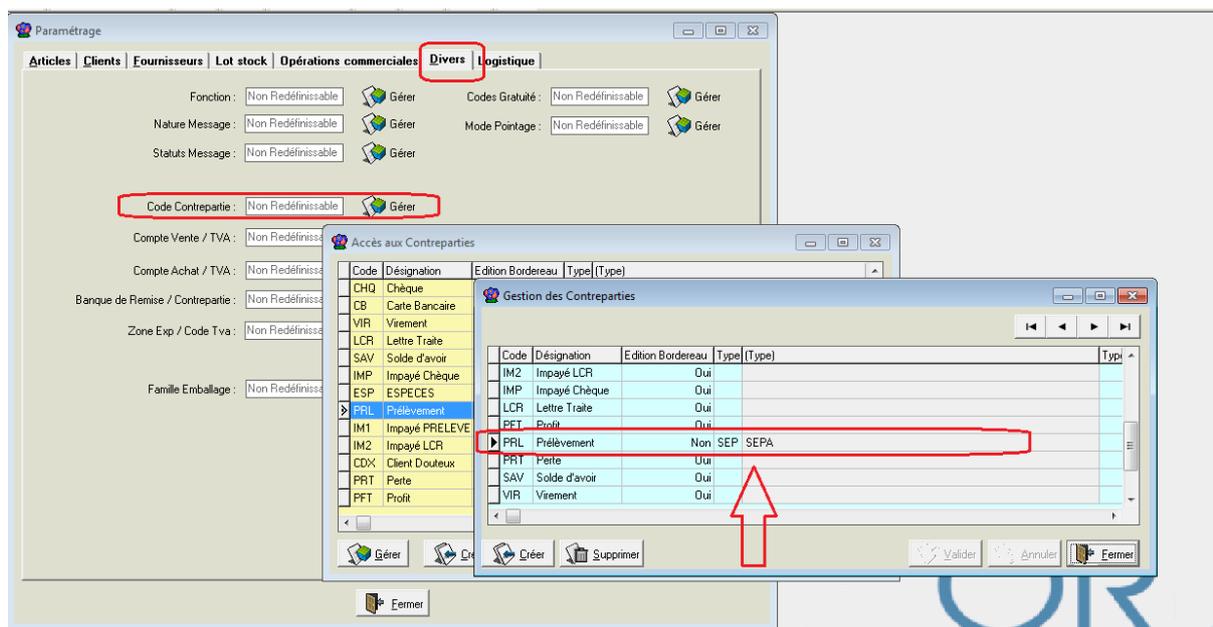
- **Chemin de destination** : nom du répertoire de génération des fichiers virement SEPA. Peut être identique au fichier de prélèvement si le nom de fichier généré est différent.
- **Chemin de destination de test** : nom du répertoire de génération des fichiers de test de virements SEPA avant validation définitive avec votre banque.
- **Nom fichier** : nom du fichier généré par défaut
- **Paramétrage prélèvement** : sélectionner « SEPAVirement »
- **Fichier de correspondance** : « SEPACorrespondance » valeur par défaut, ce fichier contient une table de transformation des caractères qui peuvent être trouvés dans les commentaires ou noms de clients afin de n'envoyer que des valeurs supportées par la norme SEPA.

Paramétrage Contreparties

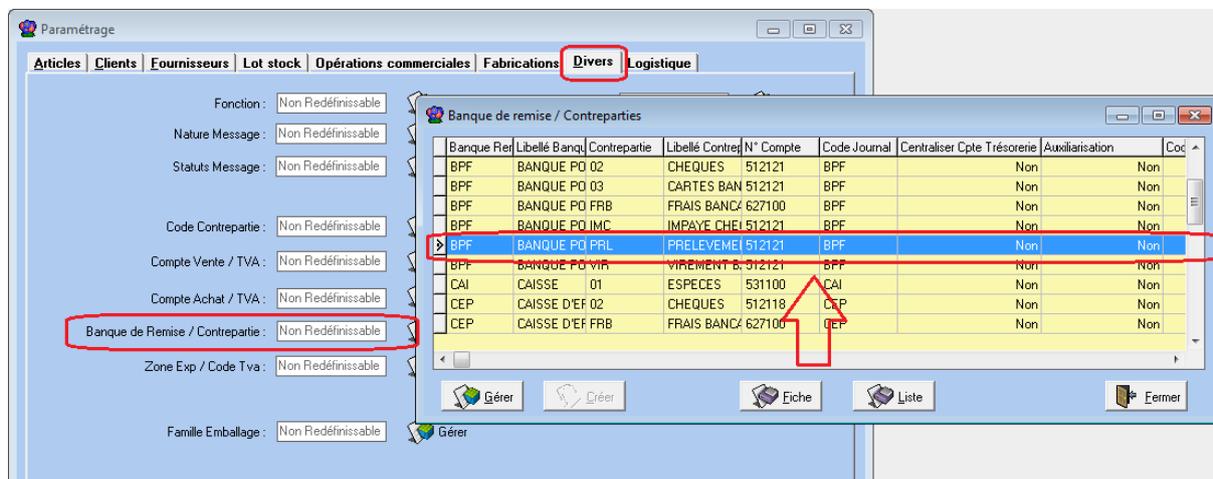
Dans le menu « Paramètres », « Codes et libellés », sur l'onglet « Divers », il est nécessaire de préciser sur les contreparties de type « prélèvement SEPA » ou « Virement SEPA » le code « SEP ».

Ce code « SEP » n'existait pas auparavant, il a été créé spécialement pour le passage à la norme SEPA.

Nous vous conseillons de créer deux nouvelles contreparties pour les prélèvements et les virements de type SEPA. En effet, dans ce contexte, la rubrique « Edition Bordereau » doit être positionnée à « Non », ce qui n'était pas le cas auparavant.



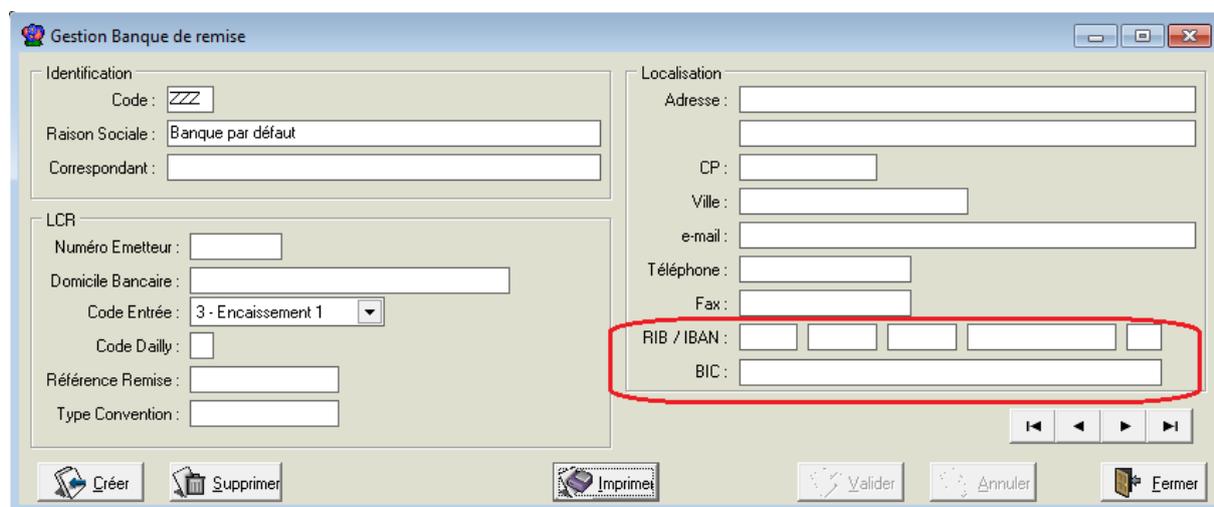
En cas de création d'une nouvelle contrepartie, il est nécessaire de paramétrer les comptes comptables dans le menu « Paramètres », « Codes et libellés », onglet « Divers », « Banque de remise / Contrepartie » :



Créer alors de nouvelles lignes d'association entre les différentes banques existantes et le code contrepartie créé en reproduisant le paramétrage existant sur l'ancienne contrepartie.

Paramétrage Banque

Dans le menu « Paramètres » et « Gestion Banques Remise » la fiche banque contient dorénavant l'IBAN et le BIC à renseigner obligatoirement pour chaque banque concernée par des émissions de virements ou prélèvements :

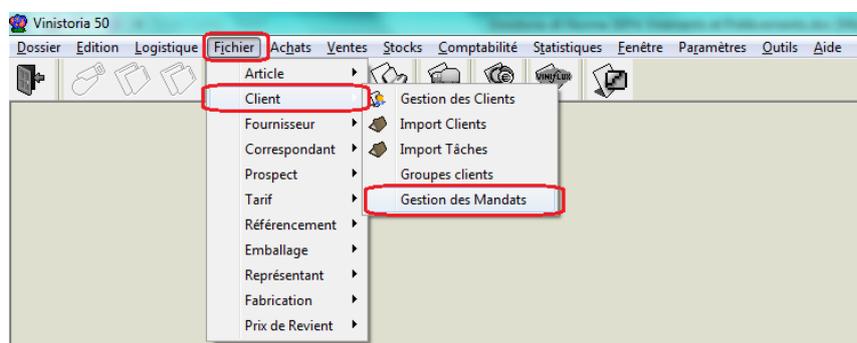


Fiches clients et fournisseurs

Gestion des mandats (uniquement pour les prélèvements clients)

Les RUM (Mandats) sont à saisir dans cette partie du logiciel avant de réaliser l'affectation sur les lignes d'IBAN des fiches clients.

La gestion des mandats est accessible par le menu « Fichiers », « Clients » :



On accède d'abord à une fenêtre de recherche des mandats et ensuite à la fenêtre de gestion d'un mandat.

Informations à renseigner sur un mandat de prélèvement SEPA :

N° Mandat : **information obligatoire** et unique dans la base de données, correspond au numéro de RUM

N° Client : le **numéro de client de rattachement est obligatoire**. Sur une fiche client, seuls les mandats existant pour le client seront proposés en affectation à l'IBAN/BIC.

Type de Mandat : Seul le mandat de type « CORE » est actuellement géré. Cela correspond à un prélèvement ordinaire en Euros qui remplace tous les prélèvements nationaux de l'espace SEPA. Le type « B2B » correspond à des prélèvements interentreprises dits « SDD B to B ». Ce type est réservé aux entreprises, professionnels et associations mais le type « CORE » permet aussi des opérations entre ces types d'opérateurs.

Type de Paiement : Le mode « récurrent » sera utilisé si des prélèvements sont réalisés de manière régulière au client, le mode « Ponctuel » étant réservé à une unique opération effectuée.

Le type de paiement ne peut être modifié que si la rubrique « Nombre de prélèvements » est à 0.

Date signature : **Information obligatoire** qui sera transmise lors des opérations. Pour les **mandats migrés**, c'est-à-dire les autorisations de prélèvements existantes avant la migration SEPA, **indiquer obligatoirement une date antérieure au 1^{er} février 2014**.

Type de séquence : le type de séquence correspond à un statut qu'il est important de gérer avec soin dans les phases initiales mise en place de prélèvements ou lors d'incidents (incident de paiement ou information erronées par exemple).

- **FRST** (ou FIRST) : correspond au premier envoi réalisé lors de la mise en place de prélèvements récurrents. **En cas d'incident de paiement ou d'informations erronées lors d'un premier envoi, il est nécessaire de remettre manuellement le mandat en type « FRST » avant d'effectuer un nouvel envoi.**
- **RCUR** : correspond au statut d'un mandat récurrent lorsqu'un premier envoi a été effectué avec succès. Ce statut est celui normalement positionné dès lors que des opérations régulières sont réalisées avec le client sur ce mandat. En

cas d'incident de paiement ou d'informations erronées sur un envoi de type « RCUR », la réémission du prélèvement se fera avec le type « RCUR ».

- **FNAL** (ou FINAL) : correspond à l'envoi d'une opération finale d'une suite d'envois d'une série prévue.
- **OOFF** : Ce type de statut est le seul utilisable dans le cas d'un mandat ponctuel.

Nombre de prélèvements : cette rubrique est gérée en automatique par Vinistoria. A chaque émission de prélèvement pour ce mandat, le compteur est automatiquement incrémenté.

Si nécessaire, un clic-droit sur la rubrique « Nombre de prélèvements » est possible afin de réaliser une opération nommée « Diminuer le Nombre de prélèvements d'une unité ». Cette fonction peut s'avérer utile pour refaire un envoi en mode FRST par exemple.

Informations sur les fiches tiers (clients / fournisseurs)

Une fois les mandats mémorisés, il faut compléter les informations d'IBAN/BIC et de mandat rattachés.

Cette opération est réalisée en fiche tiers sur l'onglet « Facturation » :

Par Defaut	N° Banque	Banque	Agence bancaire	IBAN	BIC/SWIFT	Référence du mandat de prélèvement
<input checked="" type="checkbox"/>		BANQUE DU NORD		FR76 1234 5000 0011 1111 1111 122	BICBIC45	AML001112458

Noter la possibilité de spécifier un IBAN par défaut dans le cas où plusieurs IBAN sont mémorisés pour un client ou un fournisseur

La « Référence du mandat de prélèvement » n'est obligatoire qu'en cas de réalisation de prélèvements sur le compte du client.

Pour obtenir la liste des mandats enregistrés pour ce client, cliquer sur le bouton situé en fin de rubrique.

Sur les fiches fournisseurs, afin de réaliser des virements, la notion de mandat n'est pas utilisée.

Gestion des règlements et envois

Saisie des règlements

Nous vous conseillons de ne saisir vos opération de règlement de type prélèvement client ou virement fournisseur SEPA que lorsque l'ensemble des paramètres sur les fiches tiers seront renseignés (IBAN/BIC/RUM).

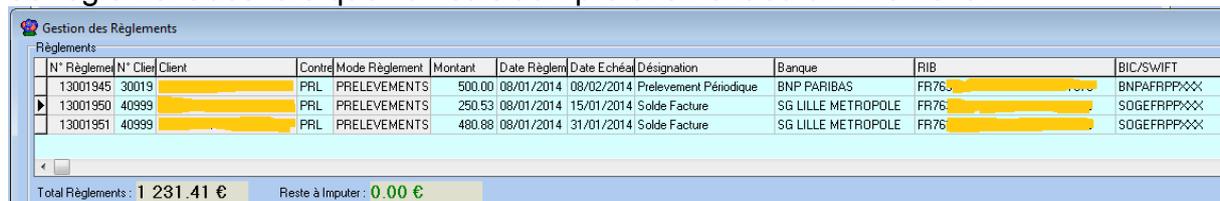
En effet, dans le cas contraire, il vous faudra revenir modifier les règlements avant l'émission vers votre banque, les informations décrites ci-dessous pouvant alors être incomplètes.

Nous vous rappelons que la norme SEPA ne prend en charge que des opérations libellées en **Euro**. De ce fait, tout paiement exprimé dans une autre devise sera transmis refusé sur une contrepartie de type « SEPA ».

Important : La date d'échéance d'un paiement de type SEPA doit obligatoirement être supérieure à la date d'émission (date de génération du fichier) de :

- 1 jour en cas de virement fournisseur
- 6 jours en cas d'un premier prélèvement client (mode FRST)
- 3 jours en cas de prélèvement client récurrent (mode RCUR)
- La date d'échéance ne doit pas correspondre à un samedi, un dimanche ou un jour férié. Cette dernière contrainte n'est pas bloquante

Lors de la saisie des règlements, de nouvelles rubriques sont stockées dans la ligne de règlement dès lors que l'on saisit un prélèvement ou un virement :



N° Règlement	N° Client	Client	Contre	Mode Règlement	Montant	Date Règlem	Date Echéal	Désignation	Banque	RIB	BIC/SWIFT
13001945	30019		PRL	PRELEVEMENTS	500.00	08/01/2014	08/02/2014	Prelevement Périodique	BNP PARIBAS	FR76	BNPAFRPPXXX
13001950	40999		PRL	PRELEVEMENTS	250.53	08/01/2014	15/01/2014	Solde Facture	SG LILLE METROPOLE	FR76	SGGEFRPPXXX
13001951	40999		PRL	PRELEVEMENTS	480.88	08/01/2014	31/01/2014	Solde Facture	SG LILLE METROPOLE	FR76	SGGEFRPPXXX

Total Règlements : 1 231.41 € Reste à Imputer : 0.00 €

La zone « **BIC/SWIFT** » est intégrée avec l'IBAN, mais aussi la « Référence du mandat de prélèvement » s'il s'agit d'une contrepartie de type prélèvement SEPA.

La « **Désignation du règlement** » est une information envoyée au tiers afin de lui indiquer le motif de paiement (Factures XXXXXXXX, XXXXXXXX,...). Cette information est automatiquement générée par votre logiciel lors de l'envoi SEPA, aucune saisie n'est obligatoire.

Deux autres rubriques sont valorisées par défaut :

- La « **Catégorie de raison de paiement** » est initialisée par défaut à « TRAD », soit « paiement commercial »
- La « **Raison de paiement** » est initialisée par défaut à « GDDS », soit « Paiement d'achat ou de vente de biens »

BIC/SWIFT	Référence du mandat d	Référence tiré	Catégorie de raison de paiement	Raison de paiement	Devise	Taux Devise	TVA	Date de dernière	Date de créatio
BNPFRPPXXX	RIEM1400001		TRAD	GDDS	EUR	1 6		08/01/2014	08/01/2014
SOGEFRPPXXX	LGII1300002		TRAD	GDDS	EUR	1 6		08/01/2014	08/01/2014
SOGEFRPPXXX	LGII1300002		TRAD	GDDS	EUR	1 6		08/01/2014	08/01/2014

Total Règlements : 1 231.41 € Reste à Imputer : 480.88 €

Ces deux dernières informations peuvent être modifiées si nécessaire en fonction des besoins de chacun mais ce n'est pas une obligation de respecter strictement une codification en rapport avec la nature du paiement.

Dans le cas de virements fournisseurs, ces deux rubriques sont valorisées à « SUPP » qui correspond à « Paiement fournisseur ».

Envoi des prélèvements et virements

Prélèvements

L'envoi est réalisé à partir de la fenêtre de « Bordereau de Remise / ETEBAC ».

Afin d'effectuer un envoi de prélèvements SEPA, indiquer dans cette fenêtre obligatoirement la contrepartie à utiliser, puis sélectionner les prélèvements souhaités.

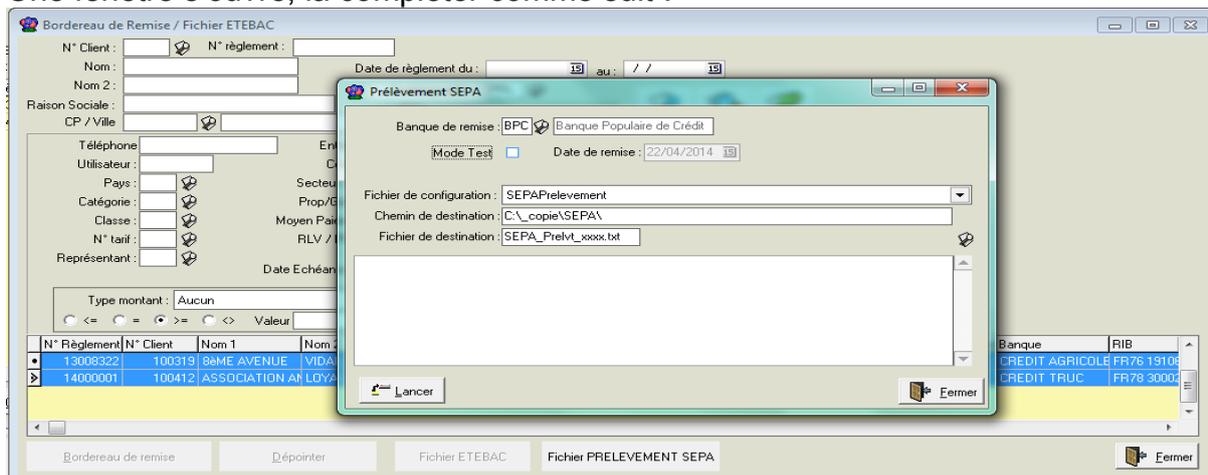
Le bouton de génération du « Fichier PRELEVEMENT SEPA » n'apparaît que si la contrepartie sélectionnée est bien de type « SEPA » :

N° Règlement	N° Client	Nom 1	Nom 2	Rais	Contrepartie	Devise	TVA	Date Règlement	Mtt TTC	Montant	Taux Devise	Désignation	Référence tiré	Banque	RIB
13008322	100319	8&ME AVENUE	VIDAL		PRL	EUR	1	22/04/2014	121.45	121.45	1			CREDIT AGRICOLE	FR76 19106
14000001	100412	ASSOCIATION AN	LOYAU STEP ASS		PRL	EUR	1	22/04/2014	9.84	9.84	1			CREDIT TRUC	FR78 30000

Remarque importante : grâce à la norme SEPA, il est possible de sélectionner des prélèvements ayant des dates d'échéances différentes ce qui rend la transmission plus facile, une seule sélection pouvant être faite pour tout envoyer. Dans ce cas, plusieurs lots seront générés dans le même fichier.

Une fois la sélection effectuée, cliquer sur le bouton « Fichier PRELEVEMENT SEPA » pour effectuer la génération.

Une fenêtre s'ouvre, la compléter comme suit :



Indiquer obligatoirement la « **Banque de remise** ».

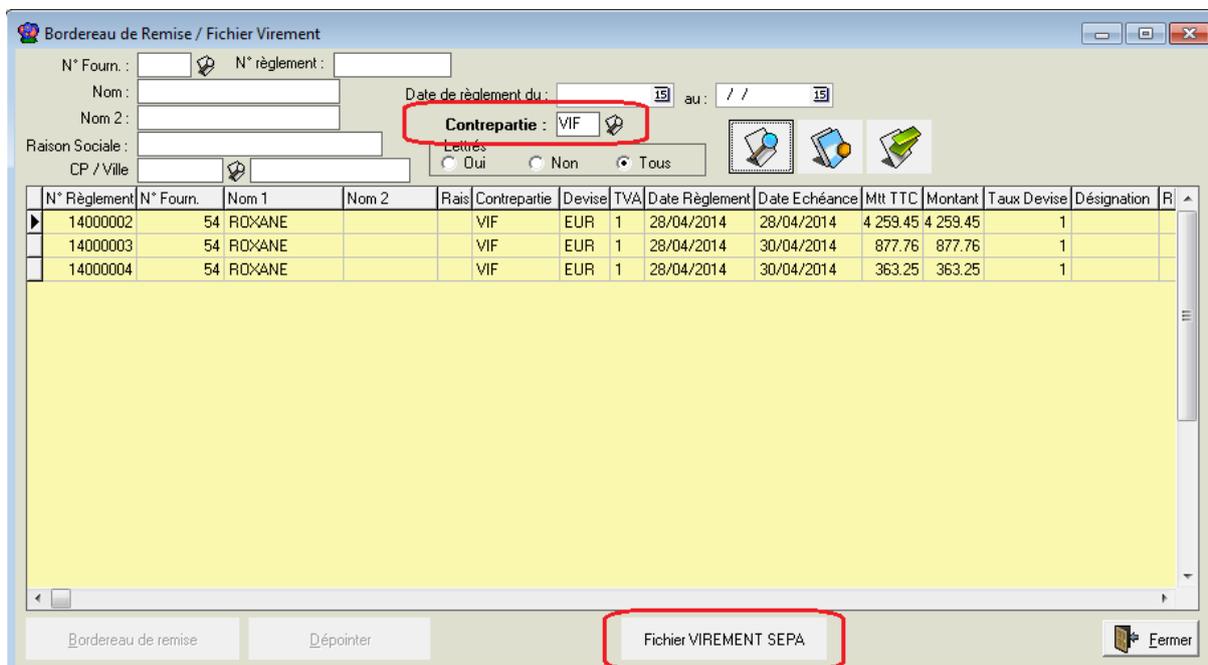
S'il s'agit d'un test à effectuer avec cette banque, cocher la case « **Mode Test** » et dans ce cas :

- La date de remise est modifiable (en mode normal c'est obligatoirement la date du jour)
- Le chemin de destination est initialisé avec le chemin de test

Virements

L'envoi est réalisé à partir de la fenêtre de « Bordereau de Remise / Fichier virement ».

Afin d'effectuer un envoi de virements SEPA, indiquer dans cette fenêtre obligatoirement la contrepartie à utiliser, puis sélectionner les virements souhaités. Le bouton de génération du « Fichier VIREMENT SEPA » n'apparaît que si la contrepartie sélectionnée est bien de type "SEPA" :



De la même manière que pour les prélèvements, les virements peuvent être générés avec plusieurs dates d'échéance dans un même fichier sous forme de différents lots.

Les modalités de génération du fichier des virements fournisseurs sont identiques à celles des prélèvements.

Mode Test

Ce mode test doit être systématiquement utilisé pour effectuer les premiers envois de validation avec votre banque.

Celle-ci doit être informée au préalable de vos envois en mode tests. Elle vous fournira alors un compte de test pour télécharger les fichiers.

Une fois les tests jugés corrects, il vous suffira de prévenir votre banque de la fin des tests et de réaliser vos envois de prélèvements définitifs.

Principales différences entre le mode test et le mode réel :

- En mode test, même s'il y a des erreurs de cohérence dans le fichier, celui-ci est systématiquement généré afin qu'il puisse être analysé si nécessaire. Si vous êtes en mesure de rectifier les erreurs (problème BIC non renseigné ou invalide, daté d'échéance invalide, caractère non supporté, etc...) vous pouvez les réaliser avant de générer à nouveau le fichier de test, mais cela implique de supprimer ce fichier avant de faire un nouvel essai.
- En mode test, le numéro de message SEPA est systématiquement renseigné à 99999999 alors qu'en mode réel le numéro de séquence début à 1 puis est incrémenté à chaque envoi.
- Quel que soit le résultat d'un envoi en mode test, les règlements ne sont pas pointés (renseignement d'un numéro de bordereau), ce qui permet de les modifier voire de les supprimer de manière libre.
- En mode réel, si des anomalies sont détectées sur au moins un des prélèvements ou virements, le fichier n'est pas généré.
- En mode réel, seule une anomalie sur un caractère non autorisé génère tout de même un fichier de prélèvement ou virement. Dans ce cas, il faudra supprimer le fichier généré, effectuer la correction puis refaire la génération.

La liste des caractères autorisés dans un fichier SEPA sont les suivants :

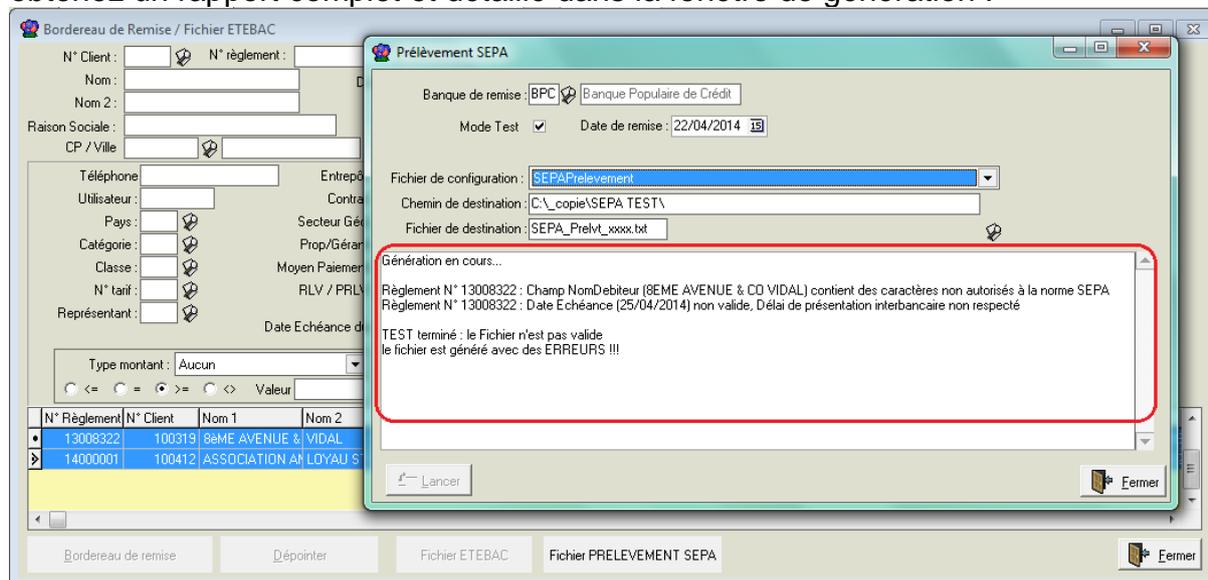
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
/ - ? : () . , " + Espace

Les caractères accentués utilisés dans les noms de clients ou adresses sont automatiquement transformés par Gestcom lors de l'envoi des fichiers grâce au

fichier « SEPACorrespondance », cependant certains caractères ne peuvent être convertis automatiquement et doivent être modifiés dans la table d'origine (les fichiers clients, etc...). Par exemple le caractère « & » (et commercial) provoquera systématiquement une anomalie.

Dans le fichier XML généré les anomalies de caractères non autorisés sont repérées par la séquence « \$\$ERROR ».

Lors de la génération d'un fichier SEPA, si des anomalies sont détectées, vous obtenez un rapport complet et détaillé dans la fenêtre de génération :



Dans l'exemple suivant, un règlement a été refusé pour deux raisons différentes :

- *Règlement N° 13008322 : Champ NomDebiteur (8EME AVENUE & CO VIDAL) contient des caractères non autorisés à la norme SEPA*

Ici, c'est le caractère « & » qui provoque l'anomalie.

Il faut modifier le nom du client dans sa fiche, supprimer le fichier test généré et recommencer.

- *Règlement N° 13008322 : Date Echéance (25/04/2014) non valide, Délai de présentation interbancaire non respecté*

Le test a été réalisé sur un mandat n'ayant jamais été utilisé en norme SEPA. De ce fait le délai de présentation est de 6 jours minimum, la date d'émission étant au 22/04/2014 et la date d'échéance au 25/04/2014 ce délai n'est pas respecté.

Il faut donc modifier la date d'échéance du règlement au 28/04/2014 minimum, supprimer le fichier test généré et recommencer.

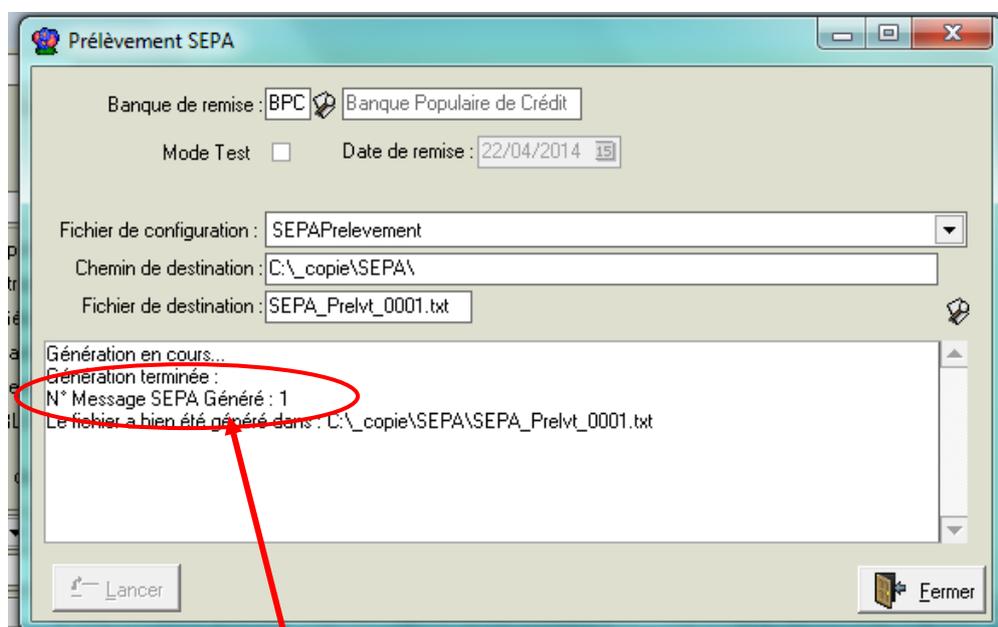
En cas de génération correcte des opérations, la fenêtre affiche le message suivant :



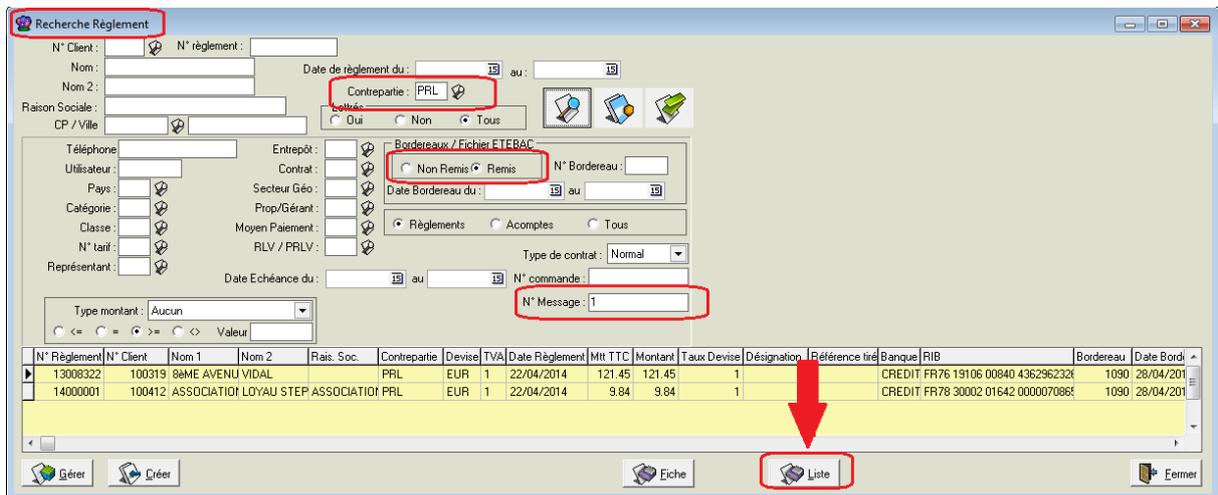
Noter le numéro de message SEPA généré 99999999 en mode test.

Mode réel

En mode génération réelle, c'est-à-dire lors d'une exploitation pour envoi à la banque de prélèvements réels, le message généré est le suivant si tout se passe correctement :



Après génération du fichier, il est possible d'éditer un bordereau de remise de prélèvements SEPA dans l'écran de **Recherche des règlements**. Donc quitter l'écran de génération des prélèvements et aller en recherche des règlements, puis demander les règlements « Remis » et indique en sélection avancée le « N° Message » SEPA (voir ci-dessus).



En mode « Liste », choisir l'état nommé « Prélèvements SEPA ».

Cet état permet d'obtenir la liste des prélèvements générés dans le fichier SEPA sous le numéro de message indiqué.

La notion de numéro de message correspond en fait au numéro de fichier généré.

Lors de la génération, chaque groupe homogène de date d'échéance, type séquence RUM donne lieu à un lot différent dans le fichier. Ce numéro de lot correspond au numéro de bordereau enregistré sur chacun des règlements.

Tél : [REDACTED]
 Fax : [REDACTED]
 mail : [REDACTED].fr

Prélèvements SEPA

Contrepartie : PRL
 N° Message : 1
 Règlements
 Type de contrat : Normal

Message SEPA N° : 1 **Banque de remise : Banque Populaire de Crédit**
Date d'envoi : 22/04/2014 14:58:20 **BIC : CCBPFRPPMAR**
N° Compte : FR76 [REDACTED]

Lot N° : 1090		Type de Séquence : FRST		Date d'échéance : 28/04/2014	
Client	Référence Unique de Mandat	N° Règlement	Date	Montant	
[REDACTED]	++CLT100319	13008322	22/04/2014	121.45	
[REDACTED]	-CLT100412	14000001	22/04/2014	9.84	
			Total Remise	131.29	
			Total Message	131.29	

Cet état reprend le détail du message avec le détail des lots générés.

Cette procédure est identique pour les envois de virements fournisseurs, l'état se nomme « Virement SEPA » :

Tél :
Fax :
Email : @yahoo.fr

Virements SEPA

N° Message : 1
Date de règlement du : 28/04/2014
Règlements
Type de contrat : Normal

Message SEPA N° : 1

Banque de remise : Crédit Mutuel

Date d'envoi : 28/04/2014 12:11

BIC : CMCIFR2

N° Compte : FR7610278

Lot N° : 1		Date d'échéance : 29/04/2014		
Fournisseur	Désignation	N° Règlement	Date	Montant
ROXANE		14000002	28/04/2014	4 259.45
			Total Remise	4 259.45

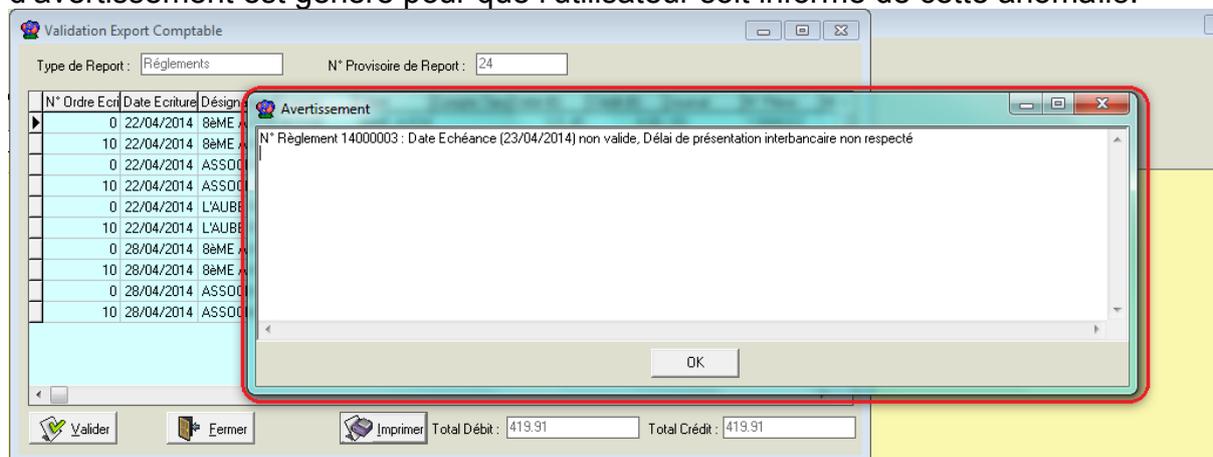
Lot N° : 2		Date d'échéance : 30/04/2014		
Fournisseur	Désignation	N° Règlement	Date	Montant
ROXANE		14000003	28/04/2014	877.76
ROXANE		14000004	28/04/2014	363.25
			Total Remise	1 241.01
			Total Message	5 500.46

Cas de paiements SEPA sur des contreparties avec gestion d'effet

La gestion des effets permet de générer une écriture comptable sur un compte d'effet à recevoir dès la saisie du règlement.

Par la suite, après remise de l'effet (ou du prélèvement à échéance), une écriture comptable solde le compte d'effet à recevoir pour mouvementer le compte de banque.

Dans ce cas, des écritures comptables sont générées avant d'effectuer la génération du fichier SEPA. Lors de ce report comptable, si des dates d'échéance sont incohérentes au sens de SEPA (délai de présentation trop court), un message d'avertissement est généré pour que l'utilisateur soit informé de cette anomalie.



Ce message n'est pas bloquant mais simplement indicatif.

Toutefois, après avoir validé sur le bouton « OK » deux options s'offrent à vous :

- 1) Valider tout de même le report comptable avec ces dates d'échéances
- 2) Annuler la validation et corriger les dates d'échéances avant de refaire le report.

La seconde solution est plus correcte, car les écritures d'effet à recevoir étant générées en date d'échéance, le résultat en comptabilité sera plus juste.

Remarque importante :

Si le report comptable des effets à recevoir est réalisé, il est toujours possible de modifier certaines zones des règlements afin que la génération de paiement SEPA soit cohérente et possible.

Les rubriques qui restent modifiables après ce premier report comptable sont :

- La date d'échéance du règlement
- La désignation du règlement
- L' IBAN
- Le BIC
- Le RUM
- La catégorie de raison de paiement
- La raison de paiement

Gestion des rejets effectués par la banque

Malgré les différents tests de cohérence réalisés dans Gestcom, il est possible que la banque qui réceptionne les prélèvements ou virements SEPA en rejette une partie pour des raisons diverses indétectables dans votre logiciel :

- Insuffisance de provisions du client prélevé
- BIC ou IBAN erroné
- Problème de séquence de prélèvement
- Etc...

Dans ce cas, il sera nécessaire de ne renvoyer que les prélèvements ou virements rejetés après avoir traité la cause de ce rejet.

Pour pouvoir refaire l'envoi d'un prélèvement ou virement qui a été refusé par la banque, vous devez dépointer l'envoi dans la fenêtre de « Bordereau de Remise / ETEBAC » ou « Bordereau de Remise / Fichier virement ».

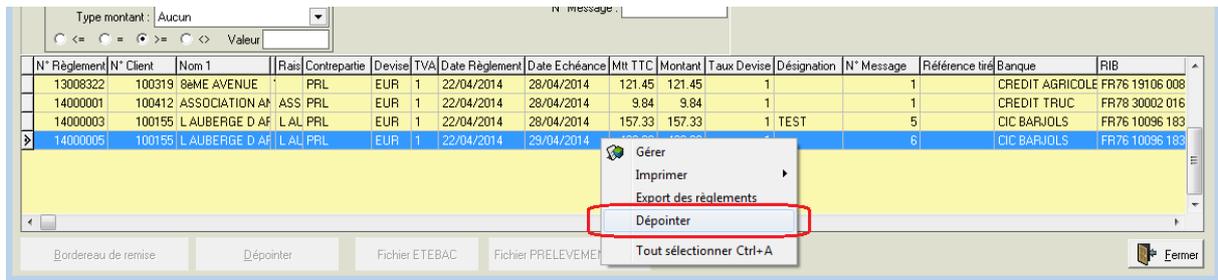
Effectuez la sélection des prélèvements en renseignant :

- La contrepartie du ou des règlements à dépointer
- Choisir éventuellement la date de bordereau (date d'échéance des lots SEPA)
- Ou le numéro de lot SEPA à indiquer sur la rubrique « N° Bordereau »
- Ou le numéro de message SEPA

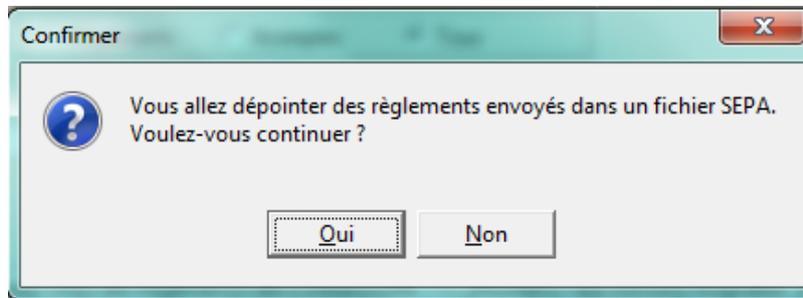
Une fois la liste des règlements affichés, pour une contrepartie de type SEPA il est impossible de dépointer un bordereau globalement, cette opération n'étant à faire que de manière unitaire (bouton « Dépointer » reste grisé).

N° Règlement	N° Client	Nom 1	Rais	Contrepartie	Devise	TVA	Date Règlement	Date Echéance	Mt TTC	Montant	Taux Devise	Désignation	N° Message	Référence titre	Banque	RIB
13008322	100319	8&ME AVENUE		PRL	EUR	1	22/04/2014	28/04/2014	121.45	121.45	1		1		CREDIT AGRICOLE	FR76 19106 008
14000001	100412	ASSOCIATION AH	ASS	PRL	EUR	1	22/04/2014	28/04/2014	9.84	9.84	1		1		CREDIT TRUC	FR78 30002 016
14000003	100155	L AUBERGE D AF	L AL	PRL	EUR	1	22/04/2014	28/04/2014	157.33	157.33	1	TEST	5		CIC BARJ/DLS	FR76 10096 183
14000005	100155	L AUBERGE D AF	L AL	PRL	EUR	1	22/04/2014	29/04/2014	400.00	400.00	1		6		CIC BARJ/DLS	FR76 10096 183

Sélectionner alors avec la souris par un clic ou CTRL-CLIC les règlements à dépointer, puis à l'aide du clic-droit choisir l'option « Dépointer » dans le menu contextuel.



Un message d'avertissement apparaît et demande votre confirmation :



Le ou les règlements sont alors dépointés et peuvent être modifiés avant une retransmission éventuelle à la banque.

(changement d'IBAN/BIC si autre banque à débiter, modification de la date d'échéances, etc...)

Pour dépointer un Message complet si le fichier généré a été supprimé par erreur, il est possible de sélectionner l'intégralité des règlements en faisant une sélection sur le numéro de message.

Sélectionner tous les règlements à l'aide de la combinaison de touches CTRL-A et effectuer le dépointage à l'aide du menu contextuel accessible par clic-droit.

Structures des fichiers utilisés

Table IBAN client/Fournisseur (BANKACCOUNT)

TABLE BANKACCOUNT			
Nom du champ	Libellé	Type	Remarque
BANNOCUSTOMER	Numéro de client/fourn.	Entier	Liaison avec la table CUSTOMER/SUPPLIER
BANNOACCOUNT	Numéro d'IBAN	Entier	Numéro d'ordre pour le client
BANDEFAULT	IBAN par défaut	Entier	1=Vrai, 0=Faux
BANBANKCODE	Code banque	A(3)	Liaison éventuelle avec la table BANK
BANBANKAGENCY	Nom de l'agence bancaire	A(100)	Libellé de l'agence bancaire
BANIBAN	IBAN complet	A(34)	
BANBIC	BIC	A(11)	
BANREFMANDATPRELEV	Code RUM	A(35)	Numéro de mandat de prélèvement (Référence Unique du Mandat). Liaison avec la table MANDAT

Table Mandat (MANDAT)

Entête de mandat, informations générales communes à toutes les sociétés auxiliaires :

TABLE MANDAT			
Nom du champ	Libellé	Type	remarque
MNDNOMANDAT	Code RUM	A(35)	Numéro de mandat de prélèvement (Référence Unique du Mandat)
MNDNOCUSTOMER	Numéro de client	Entier	Numéro de client pour lequel le mandat est signé
MNDDATECREATION	Date création mandat	Date	Date système de création dans la base
MNDLASTMODIFDATE	Date modification mandat	Date	Date système de modification dans la base
MNDUSER	Utilisateur	A(60)	Nom utilisateur intervenu en dernier sur le mandat
MNDTYPEMANDAT	Type de mandat	A(10)	« CORE » par défaut (B2B non géré actuellement)
MNDTYPEPAYMENT	Type de paiement	Entier	0 = « Récurrent », 1 = « Ponctuel »

Table Mandat par société auxiliaire (MANDATSOCAUX)

Détail des informations gérées par société auxiliaire :

TABLE MANDATSOCAUX			
Nom du champ	libellé	Type	Remarque
MDSNOSOCAUX	Numéro de société	Entier	Numéro de société auxiliaire concernée
MDSNOMANDAT	Code RUM	A(35)	Numéro de mandat de prélèvement (Référence Unique du Mandat)
MDSDATESIGNATURE	Date de signature	Date	Date de signature du mandat de prélèvement
MDSLASTMODIFDATE	Date de modification	Date	Date système de modification dans la base
MDSTYPESEQUENCE	Type de séquence	A(10)	FRST, RCUR, FNAL ou OOFF
MDSNBPRELEV	Nombre de prélèvements	Entier	Nombre total géré par le programme à chaque génération
MDSSAVEIBAN	Sauvegarde IBAN	A(34)	Ancien IBAN si modification faite
MDSSAVEBIC	Sauvegarde BIC	A(11)	Ancien BIC si modification faite
MDSSAVEICS	Sauvegarde ICS	A(15)	Ancien ICS émetteur si modification faite

Table Historique des émissions par Mandat (MANDATHISTO)

Détail des informations gérées par société auxiliaire :

TABLE MANDATHISTO			
<i>Nom du champ</i>	libellé	Type	Remarque
MDHNOSOCAUX	Numéro de société	Entier	Numéro de société auxiliaire concernée
MDHNOMANDAT	Code RUM	A(35)	Numéro de mandat de prélèvement (Référence Unique du Mandat)
MDHNOMESSAGE	Numéro de message	Entier	Numéro de message SEPA
MDHSTATUT	Statut de l'envoi	Entier	1 = envoyé, 2 = annulé
MDHCREATIONDATE	Date et heure de génération	DateHeure	Date et heure système de l'envoi du message SEPA
MDHCREATOR	Utilisateur créateur	A(60)	
MDHLASTMODIFDATE	Dernière modification	DateHeure	Date et heure de dernière modification
MDHLASTMODIFUSER	Utilisateur	A(60)	Utilisateur ayant effectué la dernière modification
MDHBORDEREAU	Numéro de bordereau	Entier	Numéro de bordereau / lot d'envoi
MDHNUMPAYMENT	Numéro de règlement	Entier	Numéro de règlement émis
MDHTYPESEQUENCE	Type séquence SEPA	A(4)	Code type séquence de prélèvement FRST, RCUR,...
MDHDUEDATE	Date échéance	Date	Date échéance du règlement
MDHCATEGORYPURPOSE	Catégorie règlement	A(4)	
MDHNBPRELEV	Nombre de prélèvements	Entier	Nombre de prélèvements du mandat lors de l'envoi
MDHCURAMOUNT	Montant paiement	N(15,2)	
MDHIBAN	IBAN lors du paiement	A(16)	
MDHBIC	BIC lors du paiement	A(11)	
MDHICS	ICS lors du paiement	A(13)	
MDHSOCIALREASON	Raison sociale émetteur	A(60)	Lors de l'envoi